



FORMATION EN ALTERNANCE

POUR LES SAGES-FEMMES



Elle permet la construction des 6 compétences requises pour l'exercice du métier d'ostéopathe (BO Santé n°2014/11 du 15 décembre 2014) :

- évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
- concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
- réaliser une intervention ostéopathique
- conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique
- analyser sa pratique professionnelle et utiliser des bases de données actualisées
- gérer un cabinet

La formation présente **7 domaines d'enseignement** constitués d'unités d'enseignement (UE) et de la réalisation d'un Travail d'Études et de Recherche (TER) soutenu oralement en fin de formation (BO Santé n°2014/11 du 15 décembre 2014).

À noter que certains cours des domaines 1 et 2 sont réalisés en FOAD (elearning). Les contenus et volumes horaires présentés ci-dessous concernent les sages-femmes DE exclusivement :

Domaine 1

Sciences Fondamentales - 80 heures

- UE 1-4 : Biophysique et biomécanique
- UE 1-7 : Anatomie et physiologie du système musculo-squelettique

Domaine 2

Sémiologie des altérations de l'état de santé - 94 heures

- UE 2-4 : Sémiologie des affections du système nerveux
- UE 2-5 : Sémiologie des affections du système musculo-squelettique
- UE 2-9 : Sémiologie des affections du système tégumentaire et sensoriel
- UE 2-13 : Sémiologie des affections gériatriques
- UE 2-14 : Sémiologie des affections du sportif

Domaine 3

Sciences Humaines, Sciences Sociales, Gestion et Droit - 16 heures

- UE 3-4 : Législation

Domaine 4

Ostéopathie : Fondements et Modèles - 104 heures

- UE 4-1 : Les modèles conceptuels de l'ostéopathie
- UE 4-2 : Les fondements des diagnostics et traitements ostéopathiques
- UE 4-3 : Le raisonnement et la démarche clinique ostéopathique

Domaine 5

Pratique ostéopathique - 809 heures

- UE 5-1 : Anatomie palpatoire
- UE 5-2 : Palpation ostéopathique
- UE 5-3 : Méthodes et moyens du diagnostic d'opportunité
- UE 5-4 : Mise en oeuvre des moyens de diagnostic et de traitements
- UE 5-5 : Apprentissage des moyens de diagnostic, des traitements ostéopathiques et des techniques appropriées - Région appendiculaire inférieure
- UE 5-6 : Idem - Région lombo-pelvi-abdominale
- UE 5-7 : Idem - Région thoraco-scapulaire
- UE 5-8 : Idem - Région appendiculaire supérieure
- UE 5-9 : Idem - Région cervico-céphalique
- UE 5-11 : Diagnostic d'opportunité - Conduite à tenir en consultation

Domaine 6

Méthodes et Outils de travail - 12 heures

- UE 6-2 : Méthodologies de recherche documentaire et d'analyse d'articles

Domaine 7

Développement des compétences de l'ostéopathe - 110 heures

- UE 7-1 : Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
- UE 7-2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
- UE 7-3 : Réaliser une intervention ostéopathique et conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique



Travail d'Études et de Recherche - Guidance - 12 heures

Formation pratique clinique : 700 heures pour les sages-femmes

Dans le cadre de la clinique interne, le processus d'apprentissage clinique se déroule sur 4 années de formation avec un encadrement rigoureux, rapproché et individualisé, réalisé par des praticiens tuteurs, enseignants ostéopathes à l'IFSO Rennes. Il respecte la progression suivante :

- **L'observation** permet de découvrir les activités de l'ostéopathe et les différents aspects du métier; elle se réalise pour la plupart du temps en stage externe mais également lors de la clinique interne pour découvrir les procédures et le fonctionnement de la clinique interne et découvrir la démarche ostéopathique.
- **Les apprentissages progressifs** se déroulent uniquement dans la clinique interne sous la responsabilité de l'enseignant ostéopathe "responsable des cliniques" et des tuteurs. Ils se déroulent essentiellement en 2^{ème} année et début de 3^{ème} année. Les étudiants sont mis en situation de soin partielle et contrôlée.
- **L'observation et les apprentissages progressifs** représentent 400 heures pour les sages-femmes.
- **La mise en responsabilité** commence dès la fin de la 3^{ème} année et se déroule essentiellement en 4^{ème} année. Chaque étudiant doit avoir réalisé au minimum **100 consultations en responsabilité** dans la clinique interne et **50 autres consultations en responsabilité** sont effectuées sur des lieux externalisés.